



SESSION
15/12/2015

Envoyé en préfecture le 17/12/2015
Reçu en préfecture le 17/12/2015
Affiché le **17 DEC. 2015** SLO
ID 007-210703195-20151215-DELIB2015102-0E

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Questions
Financières
Diverses

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Décembre dans la salle du Conseil, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 17
Absents : 12

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Durand, Faisse, Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévéréli, Sirvent Ollero.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Peverelli), Dolard, Guillot (pouvoir à Faisse), Michelon (pouvoir à Durand), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche (pouvoir à Chambert), Saez (pouvoir à Gonzalvez), Schmitt (pouvoir à Cotta), Ségueni (pouvoir à Sirvent Ollero), Tolfo (pouvoir à Noël).

Absents non excusés : 2 Conseillers Municipaux de la liste « Le Teil Bleu Marine ».

Secrétaire : Mr Michel.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide le versement de 50 € maximum/par enfant pour l'année scolaire 2015/2016 dans le cadre des projets d'écoles. Le versement sera effectué directement aux coopératives scolaires au vu d'un justificatif de l'action.
- décide le remboursement à Madame PASCAL Francine, des frais engagés dans le cadre de la campagne de stérilisation pour un montant de 141.40 €.
- dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats mise en œuvre depuis 2013, décide d'indemniser Monsieur Maurice CADENET des frais engagés pour la période de juin 2013 à juillet 2014 pour la somme de 720 €.
- dans le cadre de la mise en place d'un sondage en direction des jeunes dans le cadre de l'atelier co-portés par les Médiateurs de la Commune et l'ADSEA, et du Collège de La Présentation, décide le remboursement des frais d'inscription sur le site Sondage Online à Monsieur Farés BERHAIL, médiateur, pour un montant de 35 €.
- décide le remboursement à Monsieur CHANGEAT Cyril, de la visite médicale des permis de conduire, pour un montant de 33 €.
- décide le paiement de la facture de Monsieur PAVAN Gérard relative à la venue dans la commune de Monsieur Michel SAPIN, Ministre des Finances, le 24 octobre 2015.

- décide l'annulation du TR 2028/Ex 2014, d'un montant de 1 000 €, établi au nom de Monsieur PONS DE VINCENT Laurent, dans le cadre de l'occupation du domaine public en raison de non réalisation de l'action.

- malgré une inscription en accueil périscolaire pour l'année 2014/2015 de ZAOUI Imad et du fait de la non utilisation de ce service durant toute l'année scolaire, décide le remboursement de la somme de 27 € à Madame ZAOUI Siham.

- décide le remboursement de la facture Genin Automobile à Monsieur FARINEAUX Vincent d'un montant de 80 €, suite à un dommage sur son véhicule lors du débroussaillage devant la gendarmerie par les services communaux.

- décide d'accorder les remises gracieuses concernant les frais des factures suivantes :

- 0515010216
- 0515020407
- 0515030433
- 0515040405
- 0515050428
- 0515050420
- 0515050364
- 0515070439
- 0515070484
- 0514100165
- 0515010376
- 0515090495
- 0515090589
- 0515090562

- décide de passer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche portant sur l'assistance administrative sur la gestion des dossiers de retraite auprès de la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 2 ans.

- décide de corriger une erreur faite dans la rédaction de la délibération n° 2015/83 portant sur des demandes de subventions pour la création d'un déversoir de crue sur la digue du Frayol et de remplacer les termes « - sollicite l'aide de l'Europe au titre du CPIER (Contrat de Plan Interrégional Etat Région) Plan Rhône 2015-2020, à hauteur de 40 % soit 64 000 euros » par les termes « - sollicite l'aide de l'Etat au titre du CPIER (Contrat de Plan Interrégional Etat Région) Plan Rhône 2015-2020, à hauteur de 40 % soit 64 000 euros ».

- décide de modifier le Tableau Théorique des Effectifs pour prendre en compte la réussite aux concours de deux agents et de créer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- 1 poste d'Agent Administratif 1^{ère} Classe à temps complet,
- 1 poste d'Agent de Maitrise à temps complet.

- décide d'autoriser le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2015/2017 pour prendre en compte des modifications liées aux Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) suite à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche.

Pour extrait conforme
Le Maire

Pour le Maire empêché
L'Adjoint,



M. JOUVE



SESSION
15/12/2015

Envoyé en préfecture le 17/12/2015
Reçu en préfecture le 17/12/2015
Affiché le 17 DEC. 2015 SLO
ID : 007-210703195-20151215-DELIB2015103-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Syndicat Mixte du
Bassin de l'Escoutay
Demande d'adhésion

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Décembre dans la salle du Conseil, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévèrelli, Sirvent Ollero.

Exercice : 29
Présents : 17
Absents : 12

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Peverelli), Dolard, Guillot (pouvoir à Faisse), Michelon (pouvoir à Durand), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche (pouvoir à Chambert), Saez (pouvoir à Gonzalvez), Schmitt (pouvoir à Cotta), Ségueni (pouvoir à Sirvent Ollero), Tolfo (pouvoir à Noël).

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Absents non excusés : 2 Conseillers Municipaux de la liste « Le Teil Bleu Marine ».

Secrétaire : Mr Michel.

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi « Maptam » attribue aux collectivités à compter du 1^{er} Janvier 2018, la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Suite aux inondations subies sur la commune lors des intempéries de Novembre 2014 et Septembre 2015, des travaux doivent être réalisés sur les ruisseaux, aussi bien, sur des parcelles publiques que privées.

Considérant que pour obtenir des aides pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire d'être adhérent à un syndicat ou appartenir à une communauté de communes ayant la compétence « gestion des rivières ».

Considérant qu'après analyse des diverses possibilités, l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de l'Escoutay semble la solution la plus plausible.

Considérant que la Commune d'AUBIGNAS a réalisé la même démarche, le bassin versant du ruisseau du Frayol impactant les 2 communes.

Après avoir délibéré,

- décide de demander l'adhésion de la Ville du TEIL au Syndicat Mixte du Bassin de l'Escoutay pour assurer l'entretien des cours d'eau de la Ville du TEIL.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire


Pour le Maire empêché
l'Adjoint,
H. JOUVE